

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 octobre 2022 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1900

**Demandes de
subventions 2023**

6 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Marielle FABRE (CD84), Nathalie CHEVILLARD (CR), Christophe MADROLLE (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMEUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) : Céline HAYOT (CR), Carole TOUTAIN (CD84), Karine CAZETTES (CESER), Sylvie GAILLARD (CESER), Richard CHEMLA (NCA), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 06 sur 09
Quorum atteint

Considérant

Que l'ARPE-ARB met en œuvre pour le compte de ses partenaires différentes actions déclinées à partir de 4 axes d'intervention inscrits dans ses statuts :

- Accompagner les projets et les démarches territoriales de transition écologique et de préservation de la biodiversité et de l'eau
- Améliorer et valoriser les connaissances en matière de biodiversité, d'eau et de transition écologique
- Sensibiliser et former les différents publics aux enjeux de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique
- Se positionner en cœur de réseau en animant des réseaux d'acteurs et en développant des projets européens et internationaux

Que l'ARPE-ARB co-construit au cours des mois d'octobre/début novembre 2022 le programme d'actions 2023 avec ses différents partenaires, et dans ce cadre, elle va déposer différentes demandes de subvention annuelles (pour l'année 2023) ou pluriannuelles afin que les partenaires puissent co-financer les actions qu'ils souhaitent soutenir dans le cadre de leurs propres dispositifs financiers.

Que pour 2023, l'ARPE-ARB souhaite solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau sur les actions suivantes :

- La mise en place d'un accompagnement collectif sur la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'attention des intercommunalités,
- Le déploiement d'un centre de ressources sur la gestion durable des eaux pluviales,
- Le déploiement de projets de gestion intégrée de l'eau dans les parcs d'activités via l'animation du dispositif PARC+
- L'animation et la réalisation du plan d'actions de l'Observatoire Régional de l'Eau et des milieux Aquatiques,
- L'animation et la réalisation du plan d'actions du Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques,
- L'animation de la gouvernance de l'Agence Régionale de la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- L'appui aux appels à projet lancés par l'Agence de l'eau notamment « Eau et biodiversité »,
- L'animation et la réalisation du plan d'actions du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels.
- L'animation du Biodiv'tour et la formation/sensibilisation des acteurs

Que ces actions pourront être complétées par d'autres actions, en
les différents comités de pilotages des missions citées ci-dessus.

Que pour 2023, l'ARPE-ARB souhaite solliciter le soutien financier de la DREAL sur les actions suivantes :

- L'animation du dispositif "Territoire Engagé pour la Nature",
- L'animation et la réalisation du plan d'actions de l'Observatoire Régional de la biodiversité,
- L'animation et la réalisation de la mission Mécénaturel,
- L'animation et la réalisation du plan d'actions du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels,
- L'organisation de l'Université 2023 du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels,
- L'animation du portail de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable et du changement de comportement
- L'accompagnement des collectivités dans l'aménagement de zones d'activités durables,
- La promotion et l'accompagnement de démarches territoriales intégrant les Objectifs de Développement Durable via notamment le label « Territoire durable, une COP d'avance ».

Qu'en ce qui concerne l'ADEME, l'ARPE-ARB souhaite solliciter un soutien financier pour 2 missions :

- L'animation de la mission « Zéro Déchet plastique » sur une période de 2 ans (2023-2024),
- L'animation de la mission « Parcs d'activités durables à travers le label Parc+ » sur une période de 3 ans.

Qu'en ce qui concerne l'OFB, l'ARPE-ARB propose de solliciter un appui financier en déclinaison du programme d'actions prévisionnel pour 2023 à hauteur de 300 000 euros. En parallèle, il est prévu de solliciter l'OFB pour une subvention exceptionnelle de 40 000 euros pour la finalisation de la stratégie régionale sur les espèces animales exotiques envahissantes.

Qu'en ce qui concerne la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARPE-ARB propose de déposer un dossier pour le plan d'actions prévisionnels 2023 dans sa globalité. Dans ce cadre, l'ARPE-ARB sollicite un appui financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la réalisation du plan d'actions 2023, à hauteur de 1.000.000 €.

Qu'il est à noter que l'ARPE-ARB est dans une démarche de transformation. Il est prévu qu'à compter du 1er janvier 2023, les missions assurées par le syndicat mixte ARPE-ARB seront poursuivies par l'EPCE « Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement ». L'EPCE sera substitué dans l'ensemble des délibérations et actes du syndicat mixte ARPE-ARB et notamment dans cette convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'ARPE-ARB.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à déposer les demandes de subventions annuelles pour l'année 2023 et pluriannuelles et à signer les conventions de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces missions et des actions liées.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 octobre 2022


Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT